

## Contenu

ARTICLE 1 Fonction publique : les députés reprennent la réforme .....	2
<i>CHIFFRES-CLES</i> .....	2
«Des avancées complémentaires sont indispensables» .....	2
Dans l'attente de garanties.....	3
Déontologie: le système sera « amélioré ».....	3
«Des concertations auront lieu par ailleurs» .....	3
«Le projet de loi n'épuise pas le sujet.».....	3
ARTICLE 2 Quand le sujet très politique du temps de travail refait surface .....	4
Un an pour délibérer.....	4
Un rapport laissé de côté .....	5
Le sujet des autorisations d'absence... absent, vraiment ? .....	5
ARTICLE 3 À l'assemblée des gilets jaunes : « Nous inventons une démocratie réelle, mais cela prend du temps et de l'énergie » .....	6
« Se structurer et réfléchir à de nouvelles forme d'action. On ne va pas passer trois ans à reconstruire des cabanes » .....	7
« Nous ne sommes plus seulement un adversaire, nous sommes devenus un ennemi, qu'on doit écrabouiller » .....	7
« Il y a une grande maturité de l'intelligence collective, le mouvement a déjà prouvé qu'il n'avait besoin de personne : il a tout fait tout seul » .....	8
ARTICLE 3 BIS Les interdictions de manifester sont des peines politiques, qui posent un vrai problème démocratique » .....	9
Quelles sont les conséquences pour les citoyens jugés ? .....	11
ARTICLE 4 Informations .....	11
La cantine à 1 euro et le petit-déjeuner gratuit seront bientôt lancés .....	11
ARTICLE 5 JurisprudenceS .....	12
➡ Organisations syndicales représentatives de la fonction publique - Montant des crédits de temps syndical accordés .....	12
➡ Des Maintiens de l'ordre public lors des manifestations - Publication de la loi .....	13

## ARTICLE 1      Fonction publique : les députés reprennent la réforme

Publié le 10/04/2019 • Par [La Gazette](#) • dans : [Toute l'actu RH](#)



La commission des lois de l'Assemblée nationale a auditionné Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, ce mercredi 10 avril sur le projet de loi devant transformer la fonction publique. Les députés ont jusqu'au 29 avril pour déposer leurs amendements.

### CHIFFRES-CLES

*Le texte à l'Assemblée nationale*

- 2 et 3 mai: examen par la commission des lois saisie au fond
- La *délégation aux collectivités territoriales* et la *délégation aux droits des femmes* sont également saisies pour avis.
- 13 au 17 mai: examen en séance publique

Depuis ce mois-ci, la balle est dans le camp des députés pour la réforme de la fonction publique. Olivier Dussopt a été auditionné par la commission des lois de l'Assemblée nationale ce mercredi matin.

Les députés ont réagi au projet de loi résumé ainsi par Olivier Dussopt : « une profonde modernisation de la gestion des ressources humaines de la fonction publique et une condition pour la mise en œuvre des autres transformations publiques. »

Ils ont jusqu'au 29 avril pour proposer des amendements à ce texte présenté le 27 mars dernier en conseil des ministres.

La commission des lois de l'Assemblée nationale examinera le projet de loi les 2 et 3 mai prochains.

### «Des avancées complémentaires sont indispensables»

«Souplesse», «égalité professionnelle», «autonomie» des employeurs publics : les mots d'ordre prononcés par Olivier Dussopt trouvent un écho largement favorable au sein de la majorité parlementaire.

---

De son côté, la rapporteure Émilie Chalas affirme que «des avancées complémentaires sont indispensables», tout en «se félicitant» notamment de la suppression du jour de carence pour les femmes enceintes.

## Dans l'attente de garanties...

---

Elle demande des garanties pour le développement de l'apprentissage dans la fonction publique ou encore sur la médecine préventive, ou encore des précisions sur le recrutement, la formation, le développement d'une culture commune.

## Déontologie: le système sera « amélioré »

---

Tout au long de l'audition, des députés de la majorité et de l'opposition ont interpellé le secrétaire d'État sur les objectifs du projet de loi pour garantir une meilleure transparence, entre autres au sein de la haute fonction publique.

Olivier Dussopt a expliqué que les contrôles étaient organisés actuellement de façon inégale d'un poste à l'autre, mais que le système allait être «amélioré», notamment au retour ou à l'entrée dans le public d'un agent qui travaillait auparavant dans le privé. Les avis de la commission nationale de déontologie seront de plus publiés et des sanctions seront possibles lorsqu'ils ne seront pas suivis.

## «Des concertations auront lieu par ailleurs»

---

Les députés d'opposition de La France insoumise ont, eux, critiqué le recours aux contractuels. Pour eux, en plus de menacer le statut de fonctionnaire, il est source de complexification pour les employeurs publics en termes de gestion des rémunérations différenciées, des évolutions professionnelles, des mobilités... alors même que l'intention annoncée par le gouvernement est de simplifier.

Plusieurs députés d'opposition alertent aussi le ministre sur le fait que le texte prévoit de faire adopter plusieurs dispositions par ordonnances et déplorent la manière dont les syndicats ont été associés à la réflexion sur le projet de loi, jugée trop consultative. Olivier Dussopt rappelle, de son côté, que la moitié des 300 amendements proposés par les instances consultatives ont été «pris en compte» par le gouvernement. Il annonce que le gouvernement entend garantir les moyens des syndicats.

## «Le projet de loi n'épuise pas le sujet.»

---

Olivier Dussopt précise que «le projet de loi n'épuise pas le sujet» et que «des concertations auront lieu par ailleurs», notamment sur l'apprentissage ou encore la santé au travail. Les députés, eux, semblent décidés à apporter des ajustements au texte dès ce mois-ci, que ce soit pour en revoir les orientations ou pour «aller plus loin», comme le préconise la majorité parlementaire.

## ARTICLE 2 **Quand le sujet très politique du temps de travail refait surface**

Publié le 08/04/2019 • Par [La Gazette](#) • dans : [Toute l'actu RH](#)



Le projet de loi « fonction publique » comporte un article visant à harmoniser la durée du travail dans la territoriale. Son objectif réel pose question.

Récupérer de l'équivalent – temps plein en faisant travailler davantage les agents publics. Ce graal politique, marronnier des médias, qui fait hurler les fonctionnaires, continue de faire le buzz. La présentation du projet de loi « fonction publique » en conseil des ministres le 27 mars n'a pas échappé au phénomène.

Un rapport de l'IGF sur le temps de travail, révélé la veille du conseil des ministres, indiquait que « 310 000 agents au moins travaillent moins de 1 607 heures par an » dans la FPE. Au même moment, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, procédait à un calcul : « S'ils faisaient 35 heures, ce serait l'équivalent de 30 000 fonctionnaires supplémentaires, plus encore, 35 000 avec la territoriale »... Le rapport de l'IGF ne concerne que l'Etat, mais le ministre vise aussi la territoriale dans ses propos. Le projet de loi comporte bien un article sur le temps de travail.

Son objet : « Harmoniser la durée du travail dans la fonction publique territoriale en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du travail [de 1 607 heures, ndlr] antérieurs à la loi de 2001 ». Sans remettre en cause les régimes établis pour tenir compte des sujétions spécifiques, comme le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés, le travail pénible ou dangereux, etc. Pour l'heure, seule la territoriale serait donc concernée.

### Un an pour délibérer

La loi supprimera les fondements juridiques des régimes dérogatoires et les collectivités concernées devront ensuite redéfinir, par délibération, les nouveaux cycles de travail. Si elles ne le font pas, les dérogations n'auront plus de base légale et la durée réglementaire du travail sera applicable de plein droit.

---

A ce stade, il est prévu que la délibération intervienne au plus tard un an après le renouvellement des assemblées délibérantes. Soit en mars 2021 pour le bloc local, en mars 2022 pour les départements et en décembre 2022 pour les régions.

En Conseil supérieur de la FPT, la coordination des employeurs territoriaux, favorable à une application des 1 607 heures, avait déposé un amendement pour que cette période puisse atteindre deux ans afin de laisser le temps aux nouveaux exécutifs de s'installer et de mettre en place les conditions d'un dialogue social de qualité. Une proposition écartée par le gouvernement. La coordination se contenterait de dix-huit mois. Mais la perspective de l'élection présidentielle de 2022 risque de fortement contraindre les débats sur ce sujet. Une autre inconnue porte sur les effets réels d'une telle mesure. L'étude d'impact du projet de loi ne comptabilise pas le nombre de collectivités dans lesquelles de tels régimes de temps de travail dérogoratoires à la loi de 2001 subsistent. Seules des estimations des gains en effectifs équivalents – temps plein sont fournies : entre 31 500 et 57 000, selon les modalités de calculs et références retenues.

## Un rapport laissé de côté

---

Curieusement, l'étude d'impact ne cite pas le dernier rapport annuel sur l'état de la fonction publique de 2018, qui relevait une durée annuelle effective dans la FPT de 1 600 heures pour 2017. Une information qui ne semblait « pas cadrer avec la commande politique », nous a révélé un acteur averti...

L'étude ne tire pas non plus le bilan des efforts des collectivités pour revenir aux 1 607 heures par an ces dernières années (elles peuvent déjà s'appuyer sur une circulaire du 31 mars 2017 pour le faire). Or, selon le baromètre HoRHizons 2018 sur l'état de la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales, 71 % des répondants au sondage CSA cité indiquaient que leurs agents travaillaient sur la base des 1 607 heures réglementaires par an.

### FOCUS

## Le sujet des autorisations d'absence... absent, vraiment ?

---

Le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, Olivier Dussopt, et le président du CSFPT, Philippe Laurent, s'accordaient en juillet 2018 pour revoir les autorisations spéciales d'absence. Une règle nationale permettrait aux collectivités de s'appuyer dessus pour remettre les choses à plat sans trop de heurts. Pour le moment, rien ne figure à ce sujet dans le projet de loi « fonction publique ». Mais l'inspection générale des finances, dans son rapport sur le temps de travail, propose d'établir, dans la fonction publique d'Etat, un document de référence unique des autorisations spéciales d'absence. La direction générale de l'administration et de la fonction publique pourrait en assurer le suivi et la mise à jour... Par ailleurs, la députée de l'Isère Cendra Motin (LREM) prépare un rapport sur l'absentéisme. Là encore dans la FPE...

---

## ARTICLE 3 À l'assemblée des gilets jaunes : « Nous inventons une démocratie réelle, mais cela prend du temps et de l'énergie »

Site : Bastamag 9 avril 2019

---



La tentative de structuration d'une partie du mouvement des gilets jaunes, initiée à la fin du mois de janvier à Commercy, a connu son deuxième acte fondateur ce week-end, à Saint-Nazaire. Pendant trois jours, dans cette « Assemblée générale des assemblées générales », se sont fait entendre de très nombreux débats, témoignant à la fois de la diversité et de la détermination des acteurs du mouvement. Malgré un certain épuisement, marqué par les chiffres en baisse du samedi 6 avril, la volonté d'inscrire cette lutte dans le temps long s'est confirmée. Pour preuve, ils étaient près de 800 à avoir fait le déplacement depuis toute la France, soit deux fois plus qu'il y a deux mois.

« On pensait qu'on était parti pour un sprint, mais en fait, c'est pour un marathon, et il faut donc se préparer durablement pour ça. » Le samedi 6 avril, dès l'ouverture de la deuxième journée de la « Assemblée générale des assemblées générales », l'homme au micro donne le tempo : c'est à une course de très longue haleine que sont conviés les participants. Pour la couleur du maillot, guère besoin de l'annoncer : jaune, forcément, comme les centaines de chasubles réunis ce week-end à Saint-Nazaire. Deux mois après une première édition, à Commercy (Meuse), ils étaient cette fois plus du double pour poursuivre le dessein engagé par l'« appel de Commercy » : structurer et renforcer un espace de coordination nationale, fédérant toute la diversité des groupes locaux nés des occupations de rond-points, depuis cinq mois maintenant. Avec l'objectif, donc, de désormais mieux anticiper et organiser les ravitaillements qu'exige la transformation progressive de cette lutte d'endurance.

Pour l'occasion, la maison du peuple de Saint-Nazaire a littéralement dû casser les murs : cet ancien Pôle emploi abandonné est devenu la base arrière des gilets jaunes nazairiens. Ils l'ont occupée sans interruption depuis le 24 novembre 2018 (voir notre article « Ce qui se passe ici, cette entraide, je n'avais jamais vu ça » : reportage à la maison du peuple de Saint-Nazaire). Mais ils sont sous le coup d'une expulsion à partir du 23 avril prochain. Ce samedi, le bâtiment a accueilli 800 participants représentant environ 250 délégations venues des quatre coins de la France – pour 75 seulement, à Commercy. « En janvier, nous n'étions pas encore prêts,

personne ne se sentait capable de porter le mouvement sur ses épaules. Maintenant, oui : un noyau s'est constitué, la consistance est là et dépasse les divergences, qui font partie du jeu », explique Christobal, nouveau venu à l'assemblée des assemblées et rapporteur pour le groupe de Clermont-Ferrand, où 2 à 3 000 gilets jaunes manifestent chaque samedi.

### **« Se structurer et réfléchir à de nouvelles forme d'action. On ne va pas passer trois ans à reconstruire des cabanes »**

Pour les organisateurs, cette nouvelle envergure aura nécessité un sacré effort : « On ne dort plus depuis 15 jours, confie Céline, institutrice, et qui a la lourde tâche de gérer les journalistes, venus sur place mais pas toujours les bienvenus. C'est à la fois éprouvant, mais aussi très enthousiasmant. » Un mélange de sentiments qui symbolise, à sa manière, l'atmosphère contrastée : plusieurs craignaient une ambiance dépressive, sur fond de burn-out du mouvement, alors que l'acte XXI a réuni entre 22 000 et 73 000 participants en France, selon les estimations [1]. La vitalité des discussions, où l'entrain l'a parfois disputé à la tension, les a vite rassurés. Certes, la fatigue et l'éclaircissement des troupes est un constat largement partagé ; mais ce reflux paraît presque inversement proportionnel à la détermination affichée à Saint-Nazaire, où le vibrant cri de ralliement « Ahou, Ahou, Ahou » s'est plusieurs fois fait entendre [2]. Avec l'arrivée des beaux jours, et la fin du grand débat national, l'espoir d'un « printemps jaune » est toujours là : « Ce n'est pas parce qu'il y a moins de monde sur les ronds-points que le mouvement s'essouffle, estime Céline. Au contraire, il continue de se structurer et de réfléchir en parallèle à de nouvelles formes d'action. On ne va pas passer trois ans à reconstruire des cabanes. »

Comment continuer, quelles actions, pour quelles stratégies ? Voilà les questions qui ont guidé les débats, entamés dès le vendredi après-midi, jusqu'au dimanche soir. Des heures de discussions intenses, organisées en groupes de travail puis rapportées au cours d'assemblées plénières. Au menu, neuf grands thèmes répartis en autant d'atelier : « Stratégies », « actions », « revendications », « communication », « élections européennes », « faire face à la répression policière », « assemblée et municipalisme », « convergences écologiques », « comment ouvrir d'autres maisons du peuple ». « Il va y avoir des divergences et des controverses, mais l'enjeu principal, c'est de rassembler une extraordinaire diversité de personnes. Cette diversité, c'est notre patrimoine et notre richesse, c'est ce qu'il faut conserver », prévient Ludovic, enseignant et l'un des organisateurs, dans un discours inaugural jugé digne d'un « séminaire de formation » par son successeur à l'estrade.

« ... »

### **« Nous ne sommes plus seulement un adversaire, nous sommes devenus un ennemi, qu'on doit écrabouiller »**

L'échéance à court-terme, ce sont les élections européennes, prévues à la fin du mois de mai. Au cœur des débats, la question de possibles listes « gilets jaunes » semble avoir accouché de l'un des principaux consensus du week-end : « Aucune consigne de vote, ni même de participation à cette mascarade électorale, et opposition absolue aux listes autoproclamées "gilets jaunes". Au contraire, la campagne doit être l'occasion de dénoncer le caractère anti-démocratique et ultra-libéral des institutions de l'Union

européenne », résume Philippe, rapporteur de cet atelier qui fut l'un des plus plébiscités. Autre consensus, celui de faire face à une répression policière de plus en plus importante : « *Nous ne sommes plus seulement un adversaire, nous sommes devenus un ennemi, qu'on doit écrabouiller.* » Enfin, la volonté d'ouverture et la nécessité de se raccrocher à d'autres luttes ne font guère débat : « *Il y a convergence vers la convergence* », synthétise Jacques, venu de Savoie avec son bonnet rouge.

*L'une des tentes accueillant les nombreux débats de l'Assemblée des assemblées à la maison du peuple de Saint-Nazaire.*

Ces principes commencent *in fine* à former un mouvement qui tient d'abord grâce à un ciment autrement plus puissant. À la façon d'une mini-catharsis, le récit partagé de leurs expériences respectives, tout au long du week-end, a fait émerger la conscience d'un vécu commun. « *Occupation de rond-point, blocage, dé-blocage puis re-blocage... ce sont des gens qui vivent, ensemble et en continu, une histoire de lutte très forte, depuis désormais cinq mois* », explique un proche observateur, qui était déjà présent à Commercy. Là-bas, lors de la première « AG des AG », il avait craint de voir se reconstituer un entre-soi militant, réunissant surtout des activistes historiques considérant cette tentative de coordination comme un nouvel espace à occuper. Deux mois et demi plus tard, son doute est levé : « *Je n'ai pas du tout l'impression d'être entouré majoritairement par des experts des luttes, ce qui minimise pour l'heure le risque de bureaucratisation du mouvement. Cela reste essentiellement basé sur le principe de la démocratie directe.* »

### **« Il y a une grande maturité de l'intelligence collective, le mouvement a déjà prouvé qu'il personne : il a tout fait tout seul »**

Le souci de prévenir toute forme de récupération pouvait aussi se juger à l'absence de toute tête d'affiche médiatique, ce week-end : pas de Priscillia Ludosky ni de François Boulo, par exemple – et encore moins de Maxime Nicolle ou d'Eric Drouet. Cela ouvre aussi, dans le même temps, la porte à des situations inhabituelles dans pareil contexte. Plusieurs militants de l'UPR, le parti du souverainiste François Asselineau, étaient bien présents à Saint-Nazaire, où le nom du controversé Étienne Chouard a également été plusieurs fois cité. Une conséquence inhérente à la démocratie directe ? « *Nous sommes en train d'inventer, et cela vaut aussi pour les méthodes de travail, rappelait Ludovic dans son propos liminaire. Il y a une grande maturité de l'intelligence collective, le mouvement a déjà prouvé qu'il n'avait besoin de personne : il a tout fait tout seul, malgré les bâtons dans les roues* ». « *Nous faisons le choix d'inventer une démocratie réelle, cela prend du temps et de l'énergie, nous avons pu le constater tout au long du week-end, mais cela créé une dynamique incroyable* », résume Céline, au lendemain de ce week-end conclu par quatre appels différents accompagnés d'un appel général.

Ce processus expérimental a parfois pu obstruer quelques prises de décision, et repose l'épineuse question de la légitimité de décider, face aux risques de verticalité quand la base du mouvement invoque l'horizontalité absolue. À en croire Ritchy Thibault, un collégien, cette assemblée répond pleinement à ses objectifs d'éducation populaire : « *Ici, grâce à toutes ces discussions, j'ai appris dix fois plus que l'équivalent de toute ma scolarité !* » Arrivé dès le vendredi de son village de Castillon-la-Bataille (Gironde) en compagnie de ses parents, l'élève de 3ème a eu l'autorisation de sécher ses cours et s'en satisfait tout à fait. En tant que fondateur du mouvement de la jeunesse européenne des gens du voyage, il n'est pas

très fan de la « *propagande scolaire, de ses programmes et des discours pro-européistes et pro-OTAN* ». Du haut de ses 15 ans, il faisait presque figure de mascotte dans une assemblée où les moins de 35 ans étaient plutôt minoritaires. Il n'était pas cependant le plus jeune : « *Cela fait tout de même bizarre de voir des bébés avec un gilet jaune, c'est peut-être un peu exagéré, s'émeut Marie-Claire, venue de Paimpol, de l'autre côté de la Bretagne. En même temps, c'est vrai que c'est eux qui vont devoir la porter, tout cette merde qu'on leur laisse !* »

## ARTICLE 3 BIS **Les interdictions de manifester sont des peines politiques, qui posent un vrai problème démocratique** »



Des dossiers vides reposant exclusivement sur la version policière, des gardes à vue sans avocat et des comparutions immédiates qui s'enchaînent, le tout débouchant sur des peines sévères – y compris pour des personnes jusqu'alors inconnues de la justice : pour Laurence Roques, présidente du Syndicat des avocats de France, le traitement judiciaire des gilets jaunes relève d'une justice d'« *abattage* » accompagnant la répression menée par le pouvoir exécutif. « *Dans ces conditions, la colère sociale ne peut pas retomber* », prévient dores et déjà l'avocate. (Entretien).

**Basta !** : Les très nombreuses interpellations de gilets jaunes ont entraîné un engorgement des tribunaux – déjà très chargés sans cela. Certaines affaires ont été jugées jusque très tard dans la nuit, avec un nombre de comparutions immédiates très élevées. Dans ces conditions, les juges et les avocats ont-ils les moyens de bien faire leur travail ?

**Laurence Roques** [1] : Ce sont clairement de très mauvaises conditions de travail pour les juges et pour les avocats. Pour les avocats, la comparution immédiate (procédure qui permet au procureur de faire juger une personne tout de suite après sa garde à vue, ndlr) est la plus mauvaise façon d'exercer. C'est une défense dans l'urgence, au cours de laquelle nous n'avons pas le temps de travailler les dossiers. Les personnes jugées n'habitent pas nécessairement dans les villes où elles viennent manifester et où elles sont interpellées. Dans ces conditions, comment peut-on réunir des témoignages pour étoffer leur défense, ou faire venir leur familles, leurs amis, des collègues ? C'est très compliqué, voire impossible. Beaucoup de personnes comparaissent sans avocat. Les policiers leur disent qu'ils n'en n'ont pas besoin, que cela va être rapide. Et les gilets jaunes n'ont aucune raison de ne pas les croire ! C'est bien souvent la première fois que ces personnes passent devant un juge et elles ne savent rien de ce qui les attend, ni de leurs droits. Elles ne savent pas qu'elles peuvent exiger un avocat sitôt qu'elles sont en garde à vue.

Du côté des juges, l'urgence, c'est compliqué aussi. Quand vous avez dix dossiers semblables, il est difficile de ne pas faire d'abattage. Ce qui donne en plus une vision déformée de la réalité. Quand ils passent la journée à juger des personnes qui sont accusées d'avoir commis des violences, ou d'avoir voulu en commettre, les juges peuvent clairement avoir l'impression que nous sommes en pleine insurrection.

**A la lecture des comptes-rendus des procès, la version policière semble très souvent être un élément central dans les procédures qui aboutissent à des condamnations. Qu'en est-il ?**

C'est malheureusement exact. De nombreuses condamnations sont établies sur la base d'une simple fiche de type QCM, sur laquelle le policier a coché des cases et ajouté quelques mots. Nous n'avons pas les procès verbaux d'interpellation, dans lesquels les policiers sont tenus de motiver les interpellations. Nous plaidons à vide. Et là, le doute ne profite pas aux accusés... Quand les juges leur demandent : « Vous étiez là au moment où les violences ont été commises ? », les accusés répondent « oui » et sont déclarés coupables. Il n'y a pas de prise en compte du contexte, pas de confrontation, même photographique, avec les policiers qui les accusent via ces fiches. Ce sont des procédures bâclées.

**Quelles sont les conséquences sur les condamnations prononcées ?**

Les peines sont très sévères, avec beaucoup de prison ferme pour les primo-délinquants (citoyens qui n'ont jamais été condamnés et sont confrontés à la justice pénale pour la première fois, ndlr), ce qui est très rare ! On voit, en plus, de nombreux mandats de dépôt à la barre, ce qui signifie qu'à l'issue de l'audience, les gens sont placés directement en détention. Il y a aussi des amendes très lourdes, alors qu'on sait bien que parmi les gilets jaunes, il y a beaucoup de personnes précaires. Tout cela est fait pour dissuader, voire carrément pour empêcher les gens de retourner manifester.

A cela s'ajoutent les peines complémentaires d'interdiction de manifester, très nombreuses. C'est du jamais vu ! Au Saf, nous avons calculé qu'entre 1995 et 2018, 33 personnes ont été concernées par des peines d'interdiction de manifester. Les juges utilisaient cette disposition avec beaucoup de parcimonie. Depuis novembre 2018, on en dénombre plusieurs centaines de personnes. Ce sont clairement des peines politiques, qui posent un vrai problème démocratique. Cela revient en effet à interdire aux citoyens de revendiquer publiquement leurs idées. On a aussi des peines complémentaires avec déchéance de droits civiques, ce qui signifie que les gens ne pourront pas voter.

**Quels sont les enjeux de la multiplication des condamnations pour « participation à un groupement en vue de commettre des violences » ?**

C'est une infraction très floue et très subjective, largement utilisée pour condamner les manifestants sans qu'ils aient nécessairement été dangereux. La matérialité des faits n'a pas besoin d'être établie. Il suffit qu'ils soient là à un moment de tension avec les forces de l'ordre. Or, on sait que les tensions avec les forces de l'ordre sont de plus en plus fortes, et de plus en plus précoces, dans les manifestations. Si vous êtes là au moment des violences, vous êtes coupable de fait. L'infraction est utilisée pour pouvoir interpellier le plus de monde possible. Ce qui va permettre des fichages et des interdictions administratives de manifester.

Empêcher les gens de manifester, c'est l'idée principale du traitement judiciaire du mouvement des gilets jaunes. Répondant à une injonction politique, un certain nombre de magistrats se sont habitués, peu à peu, à rogner les droits publics. Quand une ministre de la Justice demande aux magistrats une réponse pénale « tout à fait ferme » à l'encontre des prévenus (Nicole Belloubet, en visite au tribunal de Paris au lendemain de la manifestation du 1er décembre), elle leur demande clairement d'être le bras armé du politique, de les aider à gérer une crise qui les dépasse.

## **Quelles sont les conséquences pour les citoyens jugés ?**

Quand on parle de primo-délinquant, on parle de personnes qui sont confrontées pour la première fois de leur vie à un juge, et qui ne savent rien des engrenages de la machine judiciaire. Ils n'ont pas les codes concernant l'exercice de leurs droits, ni ceux du procès pénal. Ils ne savent pas comment présenter, quelles réponses faire ou ne pas faire. Ils ne maîtrisent pas nécessairement le langage, ne savent pas comment répondre correctement aux magistrats. Ils sont déstabilisés à double titre. Confrontés à la violence sociale des tribunaux, ils découvrent tout à coup l'envers de la République. Ils apprennent que les dés sont pipés : quand, lors des audiences, les dossiers sont vides et qu'on est quand même condamné, on se dit que la décision a été prise à l'avance. Comment penser le contraire ? Les gens voient bien que leur affaire n'a pas été débattue de manière contradictoire, comme on peut légitimement l'attendre, avec un juge qui se forge une intime conviction à la suite de ce débat. Ils ressortent de ces audiences meurtris et dépités.

Dans ces conditions, la colère sociale ne peut pas retomber. Cette idée qu'il y a les puissants d'un côté, et puis les autres – ce qui a déclenché le mouvement en novembre dernier – est renforcée par la manière dont les gilets jaunes sont traités par la justice.

---

## **ARTICLE 4 Informations**

### **La cantine à 1 euro et le petit-déjeuner gratuit seront bientôt lancés**

Mis en ligne par ID CiTé le 09/04/2019

---

Le lancement des petits-déjeuners gratuits pour les élèves des quartiers défavorisés dans huit académies test à partir du 17 avril, avant leur généralisation en septembre.

La secrétaire d'État auprès de la ministre de la Santé, Christelle Dubos, annonce dimanche 7 avril le lancement des petits-déjeuners gratuits pour les élèves des quartiers défavorisés dans huit académies test à partir du 17 avril, avant leur généralisation en septembre.

Parallèlement, "la cantine à 1 euro" sera elle lancée "d'ici à fin avril", selon son cabinet. "Les communes qui s'engagent recevront une aide de l'État de 2 euros par repas, sachant qu'il coûte en moyenne 4,50 euros. Ça concernera jusqu'à 10. 000 communes", précise Mme Dubos dans une interview au Journal du



---

## ➔ Des Maintiens de l'ordre public lors des manifestations - Publication de la loi

Mis en ligne par ID CiTé le 11/04/2019

---

LOI n° 2019-290 du 10 avril 2019 visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations

>> Les principales dispositions :

**Art 1** - Conditions de déclaration de manifestation

**Art 2** - Inspection visuelle des bagages des personnes et leur fouille, visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public

**Art 6** - Interdiction de dissimulation volontaire de tout ou partie du visage sans motif légitime.

**Art 7 et 8** - Interdiction de participer à des manifestations sur la voie publique,

**Art 9** - Responsabilité civile - L'Etat peut exercer une action récursoire contre les auteurs du fait dommageable

**Art 10** - Application outre-mer

**REFERENCES** [JORF n°0086 du 11 avril 2019 - NOR: INTX1830129L](#)